

GEO9901, GLG-6101

Séminaire d'avancement des travaux de maîtrise (1 cr.)

Description officielle :

Apprendre à diffuser les résultats d'un travail de recherche sous la forme d'une présentation orale publique de 20 à 30 minutes, suivie d'une période de questions. La présentation est évaluée par un jury, qui fera des recommandations à l'étudiant sur la rédaction de son mémoire de maîtrise. La présentation s'effectue obligatoirement avant la fin de la quatrième session d'inscription.

Les détails :

Place du Séminaire dans le cheminement de l'étudiant de maîtrise en sciences de la terre (avec mémoire)

- L'étudiant doit s'inscrire et compléter cette activité avant la fin de la 4^e session. (Si l'étudiant ne s'inscrit pas de lui-même, le comité de programme l'inscrira automatiquement.) Cette contrainte vise à diminuer la durée des études en posant une balise claire sur le cheminement attendu de l'étudiant, et à s'assurer que les objectifs de l'activité soient atteints, c'est-à-dire d'orienter l'étudiant, au besoin, pour la rédaction de son mémoire. Toute dérogation devra faire l'objet d'une autorisation du comité de programmes.

- le Séminaire n'est pas une soutenance. Au contraire de la soutenance de doctorat qui suit le dépôt et l'évaluation de la thèse de doctorat, le Séminaire de maîtrise précède de plusieurs trimestres le dépôt initial du mémoire de maîtrise. La réussite du Séminaire est en fait une condition obligatoire pour que l'étudiant soit autorisé à effectuer son dépôt initial. Il est avantageux pour l'étudiant de faire cette activité le plus tôt possible afin de bénéficier des conseils du jury.

Ce qui se passe avant le Séminaire : choix du jury

- Le jury du Séminaire est constitué du directeur de recherche; du ou des co-directeur(s) (s'il y a lieu); d'un professeur de l'INRS, de l'Université Laval ou d'une autre université non directement impliqué dans le projet; et d'un étudiant de doctorat de l'INRS ou de l'Université Laval non directement impliqué dans le projet. Le jury est présidé par un représentant du comité de programmes, typiquement le responsable du programme de maîtrise en sciences de la terre (avec mémoire).

- Une proposition de jury est soumise à l'avance, par courrier électronique, au responsable du programme de maîtrise (avec mémoire) en sciences de la terre, pour approbation.

- Le choix du jury pour le Séminaire de maîtrise ne présage en rien de la composition du jury pour l'évaluation de mémoire, même si certaines personnes pourront naturellement faire partie des deux jurys.

Ce qui se passe lors du Séminaire

- L'étudiant prépare une présentation orale de 20 à 30 minutes avec support visuel en format PowerPoint ou PDF. Cette présentation contient la « synthèse de ses résultats de recherche ». On s'attend à voir une structure de présentation ressemblant à celle-ci :

Introduction / contexte
Problématique
Objectifs
Méthodes
Résultats
Discussion
Conclusions

- Cette présentation a lieu en public et est annoncée à l'avance, par courrier électronique. La présentation n'est confidentielle que dans des cas très exceptionnels. La date de la présentation est décidée par consensus entre l'étudiant et le jury.

- La présentation est suivie d'une période de questions ne dépassant pas 30 minutes. Les questions proviennent du jury et du public. Le président du jury anime cette période de questions.

- Le jury se réunit à huis clos immédiatement après la période de questions et accorde par consensus une des notes suivantes : « Réussi » ou « Échec ». Comme le Séminaire est une activité obligatoire, en cas d'échec, l'étudiant dispose de trois mois pour reprendre la présentation orale et la période de questions.

- Le jury prépare une liste de recommandations pour l'étudiant afin de l'aider à rédiger son mémoire. Ces recommandations sont transmises rapidement par le président du jury à l'étudiant, par courriel, avec copie conforme à son directeur et à son co-directeur.